



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 281 CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION - AVIS DE MOTION

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE
TENUE LE 13 JUILLET 2024 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE,
au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents les conseillère Marie-
Hélène Lemarbre et Kimberley Lamoureux et les conseillers Stephen Lloyd, Marc Frédette, Jake
Chadwick et Kenneth Mann formant quorum sous la présidence du maire Luc Trépanier.**

Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, avis de motion est donné par ----- qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 281 concernant le droit de préemption.

Monsieur le maire dépose et présente le projet de règlement.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens. »

*Je, soussigné Martin Paul Gélinas,
secrétaire-trésorier, certifie que ce qui
précède est une copie exacte et fidèle du
livre des délibérations de la ville de
Barkmere.*

Donné à Barkmere, ce 17 juillet 2024.



Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.